

Conseil d'administration Comue « Université de Lyon »

Mardi 12 octobre 2021, à 10 h00

Université Jean Moulin – Lyon 3

Salle Caillemer

15, quai Claude Bernard

69007 LYON

1. Désignation des entreprises et associations représentées au sein du conseil d'administration de la COMUE « Université de Lyon » (3 sièges, catégorie n° 3)

Participaient à la séance, avec voix délibérative :

- M. Stéphane MARTINOT (COMUE « *Université de Lyon* ») ;
- M. Frédéric FLEURY (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- M. Didier REVEL (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- Mme Nathalie DOMPNIER (*Université Lumière Lyon 2*) ;
- M. Eric CARPANO (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Gilles BONNET (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Florent PIGEON (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Stéphane RIOU (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Frank DEBOUCK (*École Centrale de Lyon*) ;
- M. Frédéric FOTIADU (*INSA Lyon*) ;
- Mme Marie-Christine BAIETTO (*INSA Lyon*) ;
- Mme Cécile DELOLME (*Représentante des autres établissements membres : Sciences Po Lyon, VetAgro Sup, ENTPE*) ;
- Mme Sylvie RAMOND (*Personnalité qualifiée*) ;
- M. Christophe GEOURJON (*Région Auvergne Rhône-Alpes*) ;
- M. Jean-Michel LONGUEVAL (*Métropole de Lyon*) ;
- Mme Vanessa LOUZIER (*Représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) ;
- Mme Béatrice JALUZOT (*Représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) ;
- M. Jérémy ROSSI (*Représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) ;
- Mme Vanina JOBERT-MARTINI (*Représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) ;
- M. Ruben VERA (*Représentant des autres personnels BIATSS*) ;
- Mme Marie-Victoire BEAUSSANT (*Représentante des autres personnels BIATSS*) ;
- Mme Audrey DEMAZEAU (*Représentant des autres personnels BIATSS*) ;
- M. Yo Han PARK (*Représentant des usagers*),

Avaient donné procuration :

- Mme Carole BURILLON (*Université Claude Bernard Lyon 1*) à M. Frédéric FLEURY ;
- M. James WALKER (*Université Lumière Lyon 2*) à Mme Nathalie DOMPNIER ;
- M. Jean-François PINTON (*École Normale Supérieure de Lyon*) à M. Frank DEBOUCK ;
- Mme Emmanuelle BOULINEAU (*École Normale Supérieure de Lyon*) à M. Stéphane MARTINOT ;
- M. Denis MAZUYER (*École Centrale de Lyon*) à M. Frank DEBOUCK ;
- M. Laurent BARBIERI (CNRS) à M. Stéphane MARTINOT ;
- M. Raymond LE MOIGN (*Personnalité qualifiée*) à M. Didier REVEL ;

- Mme Karine DOGNIN SAUZE (*Personnalité qualifiée*) à M. Frédéric FLEURY ;
- Mme Estelle IACONA (*Personnalité qualifiée*) à M. Frédéric FOTIADU ;
- M. Frédéric ROCHE (*représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) à M. JérémY ROSSI ;
- Mme Karine BENNAFLA (*représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) à M. Éric CARPANO ;
- M. Edouard LYNCH (*représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) à Mme Béatrice JALUZOT ;
- M. Simon GADRAS (*représentant des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs*) à Mme Vanessa LOUZIER ;
- M. Éric BENHAMOU (*représentant des autres personnels BIATSS*) à M. Ruben VERA ;
- Mme Himane LAKEHAL (*Représentante des usagers*) à M. Yo Han PARK ;
- M. Pierre ARZUL (*Représentant des usagers*) à M. Yo Han PARK.

Étaient excusés :

- M. Christophe FAVERJON (*Saint Etienne Métropole*) ;
- Mme Emilie DEVILLE (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*)

Participaient à la séance, sans voix délibérative :

- Mme Solène ANDRÉ, Métropole de Lyon ;
- Mme Coralie EYRAUD, Rectorat de l'académie de Lyon ;
- M. Jean-Luc ARGENTIER, Directeur général des services – COMUE ;
- Mme Isabelle BONVIN, Assistante du Président de la COMUE ;
- Mme Cécile CHALMET, Chargée des affaires juridiques et des marchés publics – COMUE ;
- M. Olivier GIGNOUX, Agent comptable – COMUE ;
- Mme Fleur TATHEREAUX, Responsable des affaires juridiques et des marchés publics – COMUE ;

Membres en exercice : 41

Membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 39

Délibération N° **23/CA/2021**

Désignation des entreprises et associations représentées au conseil d'administration de la COMUE « Université de Lyon », au sein de la catégorie n°3

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2021 ;

Sur proposition des membres de la catégorie n° 1 du conseil d'administration de la COMUE « Université de Lyon »,

Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 39 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstentions : 4

HEF Groupe :

Le groupe HEF est un leader mondial de l'ingénierie des surfaces, offrant une prestation globale allant de l'acte de recherche, à l'exploitation de procédés ou la fourniture de composants, en passant par le développement industriel et le transfert de technologies.

- Actionnariat salarié : la société HEF est détenue majoritairement par ses salariés au travers d'un système d'actionnariat incitatif mis en place en 1973 ;
- Innovation : la recherche et le développement sont l'activité historique du groupe HEF ;
- Égalité professionnelle Hommes/Femmes : l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du groupe est de 92 /100 en 2020 ;
- Environnement : 50% du budget recherche consacré aux thématiques environnementales.

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) :

La Chambre régionale de l'ESS (association loi 1901) est l'organisation qui, depuis la loi ESS de 2014, fédère les entreprises, les fédérations et les syndicats d'employeurs de

l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales). Elle est reconnue par la loi et les acteurs de l'ESS comme devant assurer la promotion et le développement de l'ESS en Région Auvergne Rhône-Alpes.

- Politique : représente les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des institutions publiques pour les intégrer dans leur stratégie de développement local ;
- Stratégique : facilite et dynamise les coopérations territoriales ;
- Économique : permet aux structures de l'ESS d'élargir leurs réseaux et de dynamiser leurs projets à travers de l'accompagnement personnalisé, des rencontres d'affaires et des formations.

Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) :

La CCI de région est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de l'État et administré par des dirigeants d'entreprise élus. En sa qualité de corps intermédiaire de l'État, elle a une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics.

- Missions d'accompagnement, d'information et de conseil des entreprises ;
- Contribution au rayonnement économique du territoires ;
- Interlocutrice des entreprises et porte-paroles des dirigeants auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels ;
- Production d'informations et d'avis économiques.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent, sur proposition des membres de la 1^{ère} catégorie, la liste des organismes représentées au sein du conseil d'administration de la Comue « Université de Lyon » (catégorie n°3) suivante :

- **HEF Groupe ;**
- **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ;**
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR).**

Ces organisations auront à désigner leur représentant amené à siéger au conseil d'administration.

Article 2 : Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Lyon, le 13 octobre 2021,

L'administrateur provisoire de
la COMUE « Université de Lyon »,

M. Stéphane MARTINOT

